

COMMUNE DE DURTAL

Arrondissement d'ANGERS

Département de Maine-et-Loire

**Décision prise par le Maire, par délégation du Conseil Municipal,
concernant la création de deux aires de jeux et l'acquisition de mobilier
urbain pour l'esplanade de Gouis et la prairie Saint Léonard**

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de l'environnement,

Vu les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques,

Vu les délégations du maire attribuées par le conseil municipal du 11 avril 2023,

Vu la délibération n°2023-08-04 portant création du budget participatif de la commune de Durtal et validant son règlement et les modalités de sa mise en œuvre,

Considérant le souhait de l'équipe municipale de permettre aux citoyens de s'impliquer concrètement dans vie de la commune et de placer la participation citoyenne au cœur de l'action publique,

Considérant l'enjeu permanent pour la commune d'améliorer son cadre de vie et de proposer des équipements adaptés aux besoins exprimés par les habitants,

Considérant que ces investissements contribuent à renforcer la qualité de vie, tout en respectant l'environnement et la biodiversité et qu'ils favorisent le lien social, ainsi que l'inclusion de toutes et tous,

Considérant les projets validés et sélectionnés d'aménagement d'aires de jeux sur l'esplanade de Gouis et à la prairie Saint Léonard, ainsi que l'installation d'aires de pique-nique sur l'esplanade de Gouis,

Vu la consultation lancée dans le cadre du marché public en février 2025, mettant en concurrence six prestataires pour la fourniture de rondins de sol destinés à la délimitation des aires de jeux, d'un banc pour l'aire de jeux de la prairie Saint Léonard et de deux tables de pique-nique, dont une accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour l'esplanade de Gouis : MANUTAN COLLECTIVITÉS, PROURBA, AD PRODUCTION, GROUPE PIC BOIS, ESPACE CRÉATIC et JEAN-PAUL HUSSON,

Vu l'analyse des offres incluant les offres chiffrées, les échanges techniques et les négociations,

Vu la réunion collective de finalisation concernant le choix de mobilier urbain, qui s'est déroulée le 8 septembre 2025 en présence des habitants porteurs de ce projet et des élus de la commission « *Association, Citoyenneté et Sécurité* »,

Considérant l'offre qui paraît la plus adaptée, tant au regard de la réponse aux besoins que sur les plans technique, sécuritaire et financier,

DÉCIDE

Article 1 : Le Maire de la commune de Durtal a décidé d'attribuer le marché relatif à la fourniture et à la livraison de rondins de sol destinés à la délimitation des aires de jeux, d'un banc pour l'aire de jeux de la prairie Saint Léonard et de deux tables de pique-nique, dont une accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour l'esplanade de Gouis, au prestataire ESPACE CRÉATIC (situé 9 avenue du Cœur de l'Ouest - ZI de l'Oseraye - 44390 PUCEUL), pour un montant de 4 583,53€ HT, soit 5 500,24€ TTC.

Article 2 : Le Maire de la commune de Durtal, la directrice générale des services de la commune de Durtal, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Durtal, le 8 janvier 2026,
Le Maire, Pascal FARION

